

Faudra-t-il mettre la loi de 1905 dans la constitution comme le voulait Hollande ?

écrit par Maxime | 9 février 2017

On se souvient que le surnois avait promis cela, sauf qu'il ne voulait inscrire que l'article 1 et surtout pas l'article 2, gravant ainsi dans le marbre l'obligation d'accepter l'islam et « le libre exercice ce de culte », considéré comme une religion, mais surtout pas l'interdiction de financer le dit culte...

Article 1

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 [En savoir plus sur cet article...](#)

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Rappel, d'abord, de quelques articles et débats sur RR en lien avec le sujet :

<http://resistancerepublicaine.com/2016/12/10/le-decret-approuvant-la-fondation-pour-lislam-doit-etre-attaque-pour-inconstitutionnalite/>

<http://resistancerepublicaine.com/2016/03/21/la-convention-europeenne-des-droits-de-lhomme-est-anticonstitutionnelle/>

<http://resistancerepublicaine.com/2013/04/04/lislam-nest-pas-une-religion-et-nest-pas-constitutionnel-ca-change-tout/>

<http://resistancerepublicaine.com/2012/09/27/valls-dit-clairement-que-les-socialistes-veulent-abroger-la-loi-de-1905/>

[Notre constitution ne nous protège pas parce que personne n'avait imaginé l'islam en France](#)

<http://resistancerepublicaine.com/2016/03/01/notre-constitution-est-parfaite-et-nous-protegerait-de-lislam-si-nos-dirigeants-appliquaient-la-loi/>

Christine Tasin

Voici ensuite trois articles sur ce thème pour se faire une idée.

Ils ont fait approuver la Fondation pour l'islam AVANT d'avoir réalisé cette modification promise de la Constitution, qui semble être un projet abandonné désormais :

<http://www.luipresident.fr/engagement/loi-1905-sur-laicite-68>

<http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-149542-quel-est-linteret-de-constitutionnaliser-la-loi-de-1905-1197436.php>

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/01/23/97001-20120123FILWWW00644-loi-1905constitution-dangereux.php>

Si le débat est soulevé, forcément il sera sans doute question de modifier le texte avant constitutionnalisation pour un même traitement de toutes les religions.

Mon avis est qu'il faut être clair sur le fait que la culture française, commune donc républicaine, est judéo-chrétienne en raison de l'histoire, mais que les principes politiques d'action sont laïques. Dans le cas contraire, on dénature l'identité française telle qu'elle résulte d'un équilibre patiemment construit et qui fut longtemps à peu près

satisfaisant pour tout le monde, même si certains n'avaient pas digéré la loi de 1905.

Le régime d'Alsace-Moselle est certes en cause, mais sa pérennité se justifie-t-elle vraiment, sauf à être régionaliste, mais alors il faut l'être pour toutes les régions... ?

<http://www.20minutes.fr/france/865364-20120123-loi-1905-constitution-religions-monotheistes-inquietes>

Envisager une telle constitutionnalisation serait aussi l'occasion d'un débat sur la culture française et donc ce qui doit ou pas être financé avec le budget de la culture.

On peut craindre que le débat tourne à la zizanie. Pourtant, la pérennité de ce régime est une question centrale et qui se posera forcément un jour, la reconnaissance de l'utilité publique de la Fondation pour l'islam de France a déjà conduit à franchir une étape importante sur ce plan. <http://resistancerepublicaine.com/2016/12/12/decret-pour-la-fondation-de-lislam-une-supercherie-juridique/>